



Nos déchets alimentaires sont valorisables : ils produisent du compost !

ADOPTÉZ LE BON GESTE : COMPOSTÉZ VOS RESTES ALIMENTAIRES !

LA LOI AGECE DU 10 FÉVRIER 2020 RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE PRÉVOIT LA GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS* D'ICI LE 1ER JANVIER 2024.

*Les biodéchets sont constitués d'une part par les restes alimentaires (restes d'assiette, de préparation de repas...) mais aussi l'essuie-tout, le marc de café, les sachets de thé et les aliments périmés sans emballage et d'autre part par les végétaux issus de la taille et de la tonte du jardin ainsi que les bouquets fanés.

En moyenne chaque habitant du Pays de l'Or produit 289 kg d'ordures ménagères par an. Un chiffre supérieur aux moyennes régionale (269 kg/habitant/an) et nationale (231 kg/habitant/an). Sachant que 34% du contenu de notre poubelle grise est constitué de restes alimentaires, cela représente un potentiel d'environ 8 375 tonnes de déchets par an qui pourraient éviter l'incinération et être valorisées. La nécessité de préserver notre environnement et de réduire les coûts doivent encourager chacun d'entre nous à poursuivre nos efforts en adoptant les bons gestes de tri. Le cadre réglementaire nous y contraint aussi puisque dès le 1er janvier 2024, le législateur impose aux collectivités de déployer des solutions pour séparer les restes alimentaires des autres déchets. L'Agglomération du Pays de l'Or s'est déjà fortement engagée dans cette voie et poursuit ses efforts.

Des enjeux économiques et environnementaux

Sur notre territoire, le coût complet aidé des ordures ménagères est de 122 € HT par habitant, supérieur à la moyenne nationale (98 € HT par habitant). Diminuer

le volume de notre poubelle grise contribue à faire baisser ce coût. Par ailleurs, si notre poubelle est moins pleine, on la sort moins souvent ce qui permet d'adapter la collecte et de diminuer le nombre de passages des camions, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. De surcroît, les restes alimentaires étant

composés entre 60 et 90% d'eau il y a un non-sens à brûler de l'eau ! Et puis, le compost, issu de la valorisation des biodéchets, permet d'alimenter la terre en apports organiques naturels. Composter, c'est donc faire comme la nature qui elle ne produit pas de déchets mais transforme la matière organique. Un processus vertueux pour un territoire vertueux !



MICHEL CARLIER

Vice-Président de l'Agglomération du Pays de l'Or en charge des déchets et de la valorisation
Maire de Lansargues

Une démarche dynamique pour réduire le volume de nos poubelles grises

« Les biodéchets représentent plus du tiers de nos poubelles et, composés essentiellement d'eau, ils n'ont rien à faire dans les ordures ménagères car l'eau ne brûle pas ! Par ailleurs, le Pays de l'Or est un territoire très agricole. Nous avons tout intérêt à valoriser nos biodéchets afin que le compost produit alimente nos sols. Depuis plusieurs années, l'Agglomération s'inscrit dans une démarche dynamique pour réduire le volume de nos poubelles grises en proposant des solutions : le soutien financier au petit élevage de poules mais aussi le compostage avec la mise à disposition gratuite de composteurs individuels et le déploiement des aires de compostage partagé. Nous allons poursuivre cette voie en testant également dès cette année une solution de collecte des restes alimentaires sur une partie du territoire. Par ailleurs, l'exploitant de l'incinérateur de Lunel-Viel va déployer plusieurs actions afin de nous accompagner dans cette démarche ».

L'incinérateur traitera moins de déchets

L'Agglomération a confié le traitement des déchets qu'elle collecte au Syndicat Mixte Entre Pic et étang (SMEPE), propriétaire de l'incinérateur situé à Lunel-Viel, aux portes de notre territoire. Le contrat d'exploitation de l'incinérateur vient d'être reconduit pour une durée de 10 ans. Afin de répondre aux obligations réglementaires mais aussi dans un souci de préservation de l'environnement des populations riveraines, la capacité de traitement de l'incinérateur va progressivement être réduite, passant de 120 000 à 90 000 tonnes par an. Pour accompagner les collectivités membres du syndicat dans leurs démarches de tri et de réduction de la production des déchets, l'exploitant de l'usine va déployer diverses actions : distribution de composteurs individuels, déploiement et suivi d'aires de compostage partagé, animation de webinaires sur le compostage de proximité, expérimentation du compostage de proximité à la ferme, création d'un label « biorestaurateurs », service de broyage de végétaux à domicile...

LE CONTENU D'UNE POUBELLE TYPE



Déchets valorisables

23,65 % Déchets non valorisables

Seuls 23,65 % des déchets ne sont pas valorisables et doivent être incinérés, soit 68,4 KG/hab/an

Stylos, petits objets en plastique, pochettes plastiques, brosses à dent, rasoirs jetables, CD, DVD, boîtes de conservation, couches, cotons, mouchoirs, lingettes, crayons, éponges, sacs aspirateur pleins.

► Bac d'ordures ménagères

289 KG*
PAR HABITANT ET PAR AN

4,83 % Autres déchets valorisables ou réemployables

► Déchèteries

Petits appareils électroménagers (DEEE), couverts, poêles, casseroles, outils, peluches, morceaux de bois, vases, céramique, pierres, pot de fleurs en terre cuite, déchets dangereux.

34,45 % Restes alimentaires

**Mise en place progressive sur les parties du territoire concernées

► Composteurs individuels et collectifs, poules, lombricomposteurs, collecte en centre-ville**

Restes de repas, épluchures de fruits et légumes, café, sachets de thé, coquilles d'œuf, essuie-tout...

8,68 % Emballages

► Colonnes et bacs jaunes

8,35 % Papiers

► Colonnes bleues

6,99 % Cartons

► Déchèteries

6,68 % Verres

► Colonnes vertes

4,3 % Textiles

► Points d'apport volontaire, déchèteries

RETROUVEZ
LES POINTS
D'APPORT
VOLONTAIRE ET
LES DÉCHÈTERIES :
PAYSDELOR.FR

* caractérisation de l'étude des biodéchets du SMEPE. 2022.

LES SOLUTIONS POUR VALORISER LES RESTES ALIMENTAIRES



Les aires de compostage partagé sont déployées sur tout le territoire.

DANS UN SOUCI DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE, LA GESTION DE PROXIMITÉ EST UN AXE PRIORITAIRE POUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS SUR LE PAYS DE L'OR. C'EST DANS CE CADRE-LÀ QUE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES DÉJÀ, L'AGGLOMÉRATION DÉPLOIE DES SOLUTIONS POUR VALORISER LES BIODÉCHETS ET POURSUIT SES EFFORTS EN CE SENS.

Le compostage de jardin

Si vous disposez d'un jardin, vous pouvez demander un composteur. Il vous sera remis gratuitement dans l'un des 4 centres de valorisation (déchetteries) sur remise d'un justificatif de domicile ou votre carte de déchetterie. Il vous sera fourni avec un guide et une aide à la mise en route vous sera proposée sans frais. Pour obtenir un compost de qualité, après chaque apport de restes alimentaires bien mélanger et ajouter de la matière sèche (végétaux broyés). Il vous faudra ensuite patienter 6 à 9 mois pour l'utiliser au jardin.

Les aires de compostage partagé

L'Agglomération déploie des aires de compostage partagé dans les 8 communes du territoire. A terme, ce sont près de 160 aires qui seront installées par le service prévention des déchets en pied d'immeuble (à la demande des résidents ou syndics de copropriété) ou dans les quartiers afin de permettre aux habitants ne disposant pas de composteur individuel de déposer leurs biodéchets. Les résidents peuvent demander un bioseau auprès du Pôle Environnement et aux antennes de l'Agglomération. Un ou des référents de site sont

chargés du suivi du compostage. Actuellement 35 référents bénévoles se sont engagés dans le compostage. Devenu mature, le compost issu de ces aires est ensuite distribué lors de moments conviviaux.

Composteur partagé de quartier

L'Agglomération poursuit le déploiement des aires de compostage sur l'espace public dans chaque commune du territoire. Pour retrouver l'aire la plus proche de chez vous, consulter la cartographie sur paysdelor.fr

Composteur collectif en résidence

L'Agglomération accompagne les projets d'aire de compostage collectif en pied d'immeuble dans les résidences, matériels fournis et formation gratuite. N'hésitez pas à contacter le Pôle Environnement : 04 67 91 31 11.

Le lombricompostage

Il s'agit du processus de transformation des matières organiques en lombricompost et thé de compost par des vers de terre. L'Agglomération, en partenariat avec l'entreprise Vers la terre, fournit un kit et forme les habitants à l'utilisation de lombricomposteurs.

La collecte des restes alimentaires

Dès cet automne, des bornes seront mises en place dans certaines parties du territoire. Des bioseaux seront distribués dans les zones concernées par cet apport volontaire de restes alimentaires en bac de regroupement.

Le broyage à domicile des végétaux

Les végétaux ne sont pas des déchets mais bien des ressources ! Broyés, ils peuvent être utilisés en paillage pour limiter l'arrosage des plantations ou disposés comme matière sèche dans le composteur. L'Agglomération propose aux habitants du Pays de l'Or un service de broyage des végétaux à domicile. Pour prendre rendez-vous, contactez le pôle Environnement et valorisation. A noter également que le Syndicat Mixte entre Pic et Etang apporte un soutien financier à la location et à l'acquisition d'un broyeur individuel ou associatif. Plus d'infos sur cette aide : <https://picetang.fr/recyclage-de-mes-dechets/vegetaux>

Le petit élevage de poules



L'Agglomération du Pays de l'Or propose d'aider les foyers qui souhaitent installer dans leur jardin de petits élevages de poules, permettant l'élimination des déchets. En effet, une poule peut consommer environ 160kg de déchets organiques ménagers par an et peut produire jusqu'à 200 œufs. Ainsi le Pays de l'Or propose une subvention de 10€ par poule sur présentation de justificatifs, dans la limite de 4 poules par foyer.

Retrouvez toutes ces solutions, les bons gestes de tri et les astuces pour réduire vos déchets sur le site internet de l'Agglomération.

DEVENEZ RÉFÉRENT D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ



Vous souhaitez vous engager ? Devenez référent bénévole d'une aire de compostage partagé proche de chez vous. L'Agglomération vous fournit tout le matériel et assure votre formation. Vos missions ? Suivre le bon fonctionnement du compostage, informer les utilisateurs de l'aire, coordonner les opérations jusqu'à la maturation et la distribution du compost avec les équipes techniques du Pôle Environnement et valorisation et participer à l'organisation d'animations sur le site. Si vous êtes intéressé, contactez le Pôle Environnement et valorisation de l'Agglomération au 04 67 91 31 11 ou environnement@paysdelor.fr